



PRÉFET DE LA RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion
Sociale Nord-Pas-de-Calais

Pôle Cohésion Sociale
Mission politique de la ville,
Intégration et promotion de
l'égalité

Affaire suivie par :
Kag SANOUSSI
Tél : 03.20 14 91 11

Courriel : drjscs59-p-ville-integration@drjscs.gouv.fr



APPEL A PROJETS - Année 2015

Programmes régionaux « Politique de la ville » et « Intégration »

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et Cohésion Sociale est chargée (DRJSCS), au regard de la Directive Nationale d'Orientation 2015, des politiques de cohésion sociale, du droit des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, ainsi que de la circulaire du Premier Ministre N°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération, de la mise en œuvre de la politique de la ville à l'échelle régionale en complément et en articulation des niveaux départementaux. A ce titre, elle met œuvre les orientations prioritaires du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)

La DRJSCS est également chargée, au titre des orientations pour l'année 2015 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France, de la mise en œuvre de l'intégration des primo-arrivants non européens en complément de l'action de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), et en particulier de l'apprentissage de la langue, de la citoyenneté et des valeurs de la République Française

la DRJSCS structure ces programmes régionaux à travers la "Mission Politique de la Ville-Promotion de l'Egalité-Intégration".

Et elle décline son action en entrées opérationnelles et ce, conformément aux enjeux du territoire, des synergies avec les niveaux départementaux et la prise en compte de la mobilisation des crédits du droit commun par les structures bénéficiaires. Son intervention s'effectue ainsi donc à travers trois entrées :

- Le développement d'une ingénierie spécifique sur les métiers de la cohésion sociale et plus particulièrement de la politique de la ville, de la lutte contre les discriminations, la citoyenneté, le lien social, la laïcité, l'égalité femme/homme, les pratiques langagières, la médiation sociale.
- La mise à disposition d'une expertise éprouvée sur les sujets ayant trait à la politique de la ville.
- L'outillage des acteurs et le déploiement de dispositifs nationaux (formation, diagnostics et plans de lutte contre les discriminations et le soutien des actions d'envergure régionale, d'innovation et/ou d'expérimentation).

Le présent appel à projet porte sur les domaines d'interventions pour lesquels des financements pourraient être accordés en fonction de la pertinence des projets.

Les projets qui peuvent être financés sont des projets à rayonnement régional, d'innovation et d'expérimentation.

A noter : tous les domaines d'intervention de la DRJSCS en matière de la politique de la ville, notamment ceux relatifs aux dispositifs : Cordées de la réussite, Ouvrir l'école aux parents pour la réussite scolaire des élèves, les Ecoles de la deuxième chance, Ecole ouverte ...ne font pas partie du présent appel à projets car relevant d'autres formes de partenariats et de décisions.

Les grandes thématiques de l'appel à projets 2015 sont :

A- CITOYENNETE, EGALITE REPUBLICAINE ET COHESION SOCIALE

1- Egalité républicaine, Cohésion sociale :

- Lutte contre les discriminations et accès aux droits
- Diversité Culturelle et mémoire de l'immigration
- Sport et Citoyenneté
- Les inégalités sociales de santé
- Lien social et mobilisation des habitants

2- Pratiques langagières

3- Accès à l'emploi : parrainage

B- EDUCATION

1- Classes Prépa

2- Education aux valeurs de la République, à la laïcité et à l'égalité femme-homme

C- INTEGRATION

1- Les primo-arrivants non européens (durant les cinq premières années de présence en France)

2- Les femmes immigrées (accès aux droits individuels et sociaux)

3- Les personnes âgées immigrées (accompagnement social,.....)

A- CITOYENNETE, EGALITE REPUBLICAINE ET COHESION SOCIALE

Trois grands axes sont à distinguer :

- L'égalité républicaine et la cohésion sociale
- Les pratiques langagières
- L'accès à l'emploi, le parrainage

• 1 : EGALITE REPUBLICAINE, COHESION SOCIALE

Le volet cohésion sociale du présent appel à projet porte sur quatre thématiques :

I- **Egalité républicaine et la prévention et la lutte contre les discriminations :**

Objectifs :

Améliorer la compréhension des discriminations, prévenir et lutter contre les pratiques discriminatoires

Contenu :

Agir auprès des acteurs publics et privés, favoriser la mobilisation des habitants quand elle contribue au maintien du lien social, et diffuser les bonnes pratiques en la matière (qualification, formation).

Contribuer au développement d'actions de lutte contre les discriminations et pour l'accès aux droits des populations étrangères ou immigrées. Ces actions, conduites pour une partie d'entre elles sur l'ensemble du territoire régional en partenariat avec les différents acteurs, doivent prendre toute leur ampleur dans les stratégies locales au bénéfice des habitants des quartiers.

II- **Diversité culturelle et mémoire de l'immigration :**

La reconnaissance de la diversité culturelle vise la connaissance de l'histoire commune, de la mémoire de l'immigration, l'émergence artistique et la valorisation des patrimoines culturels des pays d'émigration.

Objectif :

Concilier le pluralisme des expressions culturelles et nos valeurs communes.

Contenu :

Valoriser la diversité, la mémoire de l'immigration et l'éducation artistique et culturelle comme priorité à l'épreuve des territoires et proposées comme levier d'universalité.

III- **Sport et Citoyenneté**

Le Comité Interministériel Egalité et Citoyenneté (CIEC) du 6 mars dernier a mis en exergue dans le cadre du programme « citoyens du sport », l'importance de permettre l'accès des jeunes qui en sont éloignés à la pratique du sport. La pratique sportive est ainsi posée comme une démarche citoyenne pouvant favoriser la mixité sociale et de genre. Parallèlement et en complément, la circulaire du 25 mars du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville situe le sport comme un levier important de cohésion sociale.

Aussi, pour faire écho à ces orientations dont la déclinaison est attendue à l'échelle des territoires, la DRJSCS enrichit son appel à projet de la thématique « Sport et Citoyenneté »

Objectif :

Travailler à développer une offre d'activité sportive visant à renforcer les parcours d'insertion et d'intégration sociale, le vivre ensemble, le respect mutuel et la lutte contre les discriminations, l'ouverture et la mobilité des jeunes, la santé et le bien être.

Contenu :

En s'appuyant sur la mobilisation des partenaires des territoires en Politique ville, développer des actions innovantes visant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives encadrées et notamment des jeunes et des femmes.

IV- Les inégalités sociales de santé

Œuvrer sur les enjeux identifiés par l'ARS, le CGET et précédemment l'Acsé (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances), le CNLE (Conseil National de Lutte contre les Exclusions) et le CNV (Conseil National des Villes) dans leurs publications et notamment la manière dont le champ des inégalités et discriminations multifactorielles croisent le champ de la santé et des inégalités sociales de santé.

Objectif :

Créer les conditions de l'appropriation de ces thématiques nouvelles en donnant un certain nombre d'illustrations concrètes des liens entre santé, inégalités sociales de santé, discriminations.

Contenu :

Permettre aux acteurs locaux, institutionnels, élus et associations engagés dans les politiques de développement social visant à réduire les inégalités sociales de santé, de renforcer ou de mieux faire valoir l'intersectorialité et les articulations de leur action (politique ville, atelier santé ville....) en prenant en compte la parole des habitants en matière de discriminations (logement, éducation, emploi, progression dans la carrière professionnelle, accès aux droits etc.) toutes susceptibles d'affecter leur santé.

V- Lien social et mobilisation des habitants

La politique de la ville a inscrit comme l'un de ses objectifs l'implication des habitants dans les décisions qui les concernent. Ici, la nécessité d'une relation de proximité fondée sur la confiance conduit à conforter, développer et renforcer la mobilisation des habitants, comme l'un des outils phares qui confortent le lien social.

Objectif :

Reconnaître une capacité d'initiative et d'expression aux habitants sur les aspects liés à la vie quotidienne, développer les sociabilités, aider à redynamiser un certain nombre de relations entre habitants et travailler sur les apprentissages fondamentaux de la démocratie participative.

Contenu :

A partir des problèmes soulevés par les habitants, tels le logement, l'emploi ou les discriminations, construire du collectif en impliquant les habitants, en s'appuyant sur un répertoire d'action spécifiques pour faire naître et/ou ajuster des projets.

• 2 : LES PRATIQUES LANGAGIERES

Les langues sont porteuses d'histoires, elles sont parties intégrantes du parcours de vie. Ce dispositif vise à accompagner les démarches qui valorisent les pratiques langagières liées au rapport à la ville, à l'histoire du quartier, à la trajectoire des habitants. Les pratiques langagières sous-tendent divers mondes sociaux et culturels, des expériences humaines toujours en mouvement.

C'est précisément la diversité, la complexité et le croisement de ces univers/registres langagiers qu'il s'agit d'explorer, de valoriser.

Objectif :

Il s'agit en prenant en compte la diversité de ces univers langagiers :

- D'aborder les personnes comme possédant un savoir construit par l'expérience et de valoriser leur créativité langagière.
- D'interroger la diversité des parcours et des conditions de productions langagières des participants.
- De favoriser l'expression sur les relations sociales vécues qui ont permis de développer des compétences langagières ou au contraire les ont entravées.

Contenu :

Les projets Pratiques Langagières s'adressent à tous les publics (jeunes, adultes, hommes, femmes ...)
Ils peuvent concerner des groupes ou organisations collectives dans leurs multiples productions langagières :

- 1) Pratique, connaissance, transmission du français et des langues autres que le français : langues régionales (métropole et outre-mer), langues de l'immigration... ;
- 2) parcours ou « histoire linguistique » de chacun/e,
- 3) réflexion sur les notions de «langue étrangère» - «langue première/maternelle» - «langue seconde» : une langue «étrangère» pour soi est langue «première» pour un autre...
- 4) pratiques de l'oral et de l'écrit dans diverses langues, divers alphabets, diverses situations, divers instruments (ordinateurs, crayons etc.) divers registres et les contacts / mélanges qui en résultent ;
- 5) jargons, codes et reconnaissance mutuelle des membres de groupes générationnels, partageant des valeurs ou des goûts communs etc ;
- 6) positionnement de chacun/e vis-à-vis de la diversité des langues et des registres, règles sociales plus ou moins tacites pour les pratiques langagières : ce qu'il est « bon » de dire, ce qui « ne se dit pas », la différence entre hommes et femmes, entre adultes et enfants de ce point de vue etc.

- **3 : L'ACCES A L'EMPLOI : LE PARRAINAGE**

Ce dispositif vise tout particulièrement le public jeune de moins de 26 ans rencontrant des difficultés d'insertion, et en particulier les jeunes les moins qualifiés et issus des quartiers situés en zone urbaine sensible.

Objectifs :

Faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en raison de leur origine étrangère, de leur lieu d'habitation, de leur handicap, de leur niveau de formation ou de leur milieu social, en les faisant accompagner par des bénévoles (parrains et marraines) disposant **d'un réseau professionnel actif**.

Contenu :

L'action de parrainage est décomposée en deux périodes :

Une phase en amont de l'entrée dans l'emploi ou de l'activité (coaching, prospection, mise en relation) : «parrainage vers l'emploi»

Une phase en aval pour sécuriser le parcours professionnel du bénéficiaire en facilitant le maintien de la personne parrainée dans l'emploi ou dans l'activité (suivi de la situation, relais auprès de la structure ou entreprise accueillante etc...) : «parrainage dans l'emploi»

B- EDUCATION

Deux axes structurent cette thématique :

- Les classes prépa
- L'éducation aux valeurs de la République, à la laïcité et à l'égalité femme-homme.

1- Classes Prépa

Il s'agit de proposer une offre d'activités linguistiques préparant les habitantes et habitants des quartiers prioritaires (hors primo arrivants déjà pris en charge dans le Contrat d'Accueil et d'Intégration CAF) à passer le DILF - Diplôme Initial de Langue Française auprès d'un organisme de formation reconnu et professionnel.

Cet appel à projet concerne des actions Classes prépa qui sont des expérimentations (nouveaux territoires ou nouveaux publics) ou qui concernent des territoires limitrophes mais non retenus dans la géographie prioritaire politique de la ville

Objectifs :

Le dispositif des Classes Prépa a pour objectif de favoriser l'autonomie des adultes et en particulier des parents, en qualifiant le niveau de compétence linguistique en français des hommes et des femmes immigrés non francophones et/ou n'ayant pas reçu dans leur pays d'origine un enseignement en langue française écrite ou orale.

La mobilisation des partenaires, associations et organismes de formation, autour de ce projet commun doit permettre de développer des actions innovantes pour faciliter l'accès de ces adultes au dispositif Classes Prépa afin de les préparer dans les meilleures conditions possibles à l'obtention du DILF - Diplôme Initial de Langue Française.

Contenu :

Le parcours de formation vers le DILF proposé par les Classes Prépa est de 170 heures par personne, à raison de 6 heures minimum par semaine.

Les groupes sont constitués de 15 personnes maximum et sont ouverts aux femmes et aux hommes.

Le programme de formation linguistique doit permettre d'aborder en priorité et de façon majoritaire, des sujets liés à la vie quotidienne et à l'accès aux droits (santé, école, services publics).

Chaque adulte formé dans le cadre d'une Classe Prépa verra son parcours sanctionné par le passage du DILF, diplôme dont la remise donnera lieu à une manifestation particulière.

Les dossiers Classes prépa sont en majorité à inscrire dans les programmations Politique de la Ville, cependant dans le cas d'expérimentation ou de territoires limitrophes mais non retenus dans la géographie prioritaire, un accompagnement ponctuel peut être étudié par la DRJSCS.

2- Education aux valeurs de la République, à la laïcité et à l'égalité femme-homme

La DRJSCS contribue à favoriser la prise en compte des valeurs de la République, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation scolaire, ainsi qu'à la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes.

Quant à la Laïcité, parce qu'elle est au cœur de ce qui fonde l'égalité entre les sexes, La DRJSCS soutient les démarches portées par les acteurs qui tiennent compte de l'interpénétration de trois plans complémentaires, à savoir le juridique (la connaissance des dispositions régissant le cadre laïque), le sociologique (la connaissance des publics et des environnements de travail) et le décisionnel (la réponse adéquate en fonction des paramètres juridiques et sociologiques).

Objectifs :

Favoriser une approche globale, porteuse d'une vision partagée : la réussite de tous et toutes, jeunes, adolescents ou adultes suppose de créer les conditions pour modifier la division sexuée des rôles dans la société.

Contenu :

Les projets soutenus devront confronter les représentations, les comportements, les pratiques de chacun pour mettre la laïcité et l'Égalité au cœur de la transmission des valeurs républicaines.

C- L'INTEGRATION

Cette thématique cible trois publics :

- 1- **Les primo-arrivants non européens** (durant les cinq premières années de présence en France)
- 2- **Les femmes immigrées** (accès aux droits individuels et sociaux)
- 3- **Les personnes âgées immigrées** (accompagnement social,.....)

Inscrire les étrangers en situation régulière, de nationalité extra-européenne et primo-arrivants (cinq premières années de présence en France) dans de véritables parcours d'accueil et d'intégration favorisant une prise en charge rapide par les dispositifs de droits communs.

Objectifs :

Favoriser le renforcement de l'apprentissage linguistique, en lien avec l'OFII, et des valeurs républicaines visant à favoriser l'intégration, et promouvoir la citoyenneté

Contenu :

Connaître et exercer ses droits, et/ou favoriser la participation à la vie publique ou sociale et l'émancipation

Par ailleurs, les femmes immigrées rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer professionnellement et socialement. Les projets qui permettent de faciliter leur intégration dans les divers domaines de la vie sociale et professionnelle et de mieux garantir leurs droits seront soutenus prioritairement.

Enfin, afin de faciliter les liens entre les personnes âgées immigrées, les divers services publics, les services sociaux, et le milieu associatif (cafés sociaux, par exemple, une attention particulière sera portée aux projets qui prévoient notamment des actions pour l'accès aux droits sociaux, à la santé et au logement.

INFORMATIONS GENERALES & CONTACTS

-
- Dossier de demande à déposer (ou adresser) en un seul exemplaire, à l'adresse suivante :
DRJSCS- Pôle Cohésion Sociale, Mission Ville : 35, rue Boucher des Perthes – 59000 LILLE.
 - Contacts :

Kag SANOUSSI, Responsable Politique de la Ville, Promotion de l'égalité, Intégration
Secrétariat : Tél : 03.20.14.42.42

drjscs59-p.ville-integration@drjscs.gouv.fr

- Pour les nouvelles demandes, fournir l'ensemble des pièces administratives telles que demandées dans le dossier CERFA-
- Pour les reconductions, fournir en plus, le bilan financier, le rapport d'activité et le bilan comptable.

Récapitulatif sur les thématiques de l'appel à projets :

CITOYENNETE, EGALITE REPUBLICAINE ET COHESION SOCIALE

Egalité républicaine, Cohésion sociale :

- 1- Lutte contre les discriminations et accès aux droits
- 2- Diversité Culturelle et mémoire de l'immigration
- 3- Sport et Citoyenneté
- 4- Les inégalités sociales de santé
- 5- Lien social et mobilisation des habitants
- 6- Pratiques langagières
- 7- Accès à l'emploi : parrainage + Annexe

EDUCATION

- 8- Classes Prépa
- 9- Education aux valeurs de la République, à la laïcité et à l'égalité femme-homme

INTEGRATION

- 10- Les primo-arrivants
Les femmes immigrées
Les personnes âgées immigrées

Notice valable pour tous les dossiers CERFA

Dates limites de dépôt :

Le dossier (version papier exigée) doit être transmis en un seul exemplaire au plus tard le 30 avril 2015, le cachet de la poste faisant foi

Pour les pratiques langagières la date limite est fixée au mardi 7 juillet 2015, le cachet de la poste faisant foi